



Extrait du Collège de Neurochirurgie

<http://web5.unilim.fr/colneuro-test/spip.php?article84>

Mission Évaluation des Compétences professionnelles des
métiers de la santé

Les nouveaux référentiels métier et compétences en chirurgie pour de nouvelles garanties aux patients

- Accréditation - Référentiel métier -
Date de mise en ligne : mercredi 21 mai 2008

Collège de Neurochirurgie

Paris, le 20 mai 2008



Communiqué référentiels

Communiqué de presse

Sécurité et qualité des soins : les nouveaux référentiels métier et compétences en chirurgie pour de nouvelles garanties aux patients

Depuis 2002, la mission "évaluation des compétences professionnelles des métiers de la santé" dirigée par le Pr Yves Matillon a travaillé en concertation avec les organisations professionnelles et les institutions concernées, en particulier la Fédération des Collèges de spécialités chirurgicales pour élaborer des "référentiels métier et compétences en chirurgie", avec l'aval de l'Académie Nationale de Chirurgie.

L'objectif essentiel est d'offrir aux personnes opérées une garantie de sécurité calquée sur celle connue en aéronautique. Pour atteindre cet objectif, les chirurgiens utilisent maintenant des procédures opératoires contrôlées et des entraînements, en particulier par simulation informatique, comparables à ceux des pilotes de ligne.

Les chirurgiens français ont joué un rôle prépondérant de pionnier, aussi bien pour l'élaboration de critères professionnels que pour leur actualisation régulière afin de garantir une réelle crédibilité professionnelle.

Pour répondre à la technicité croissante de la chirurgie et à la demande - toujours plus forte - de sécurité médicale, la Fédération des Collèges de Spécialités Chirurgicales a ainsi mis au point des "référentiels métiers et compétences".

Ces référentiels visent à la fois à affirmer la compétence d'un professionnel au regard de l'usager, à mieux gérer les emplois et les compétences pour **accroître l'efficacité du système de soins** et à prendre en compte **l'évolution** des prises en charge **vers des approches de plus en plus interdisciplinaires** afin de favoriser le **partage des compétences**.

Les référentiels se présentent sous forme de **situations de soins-types** : dépistage et traitement des grossesses à risque hémorragique, intervention sur une instabilité chronique du genou, prise en charge d'une incontinence urinaire...

Ces situations sont soumises aux candidats qui doivent être en mesure d'y faire face, pas à pas.

Les candidats doivent décrire toutes les étapes permettant d'aboutir à un diagnostic, expliquer comment ils décident de la pertinence d'une intervention ou d'un traitement, retracer les étapes d'une intervention, et définir les différentes phases d'un suivi post-opératoire immédiat et en temps différé.

Pour chaque spécialité, les référentiels visent - à partir des situations les plus fréquemment rencontrées - à **établir les bonnes règles de prise en charge, sans se limiter à une connaissance purement technique de chaque métier**.

A ce jour, 12 collèges de spécialités chirurgicales ont élaboré des référentiels.

Ces "examens" visent à garantir une **qualité** de l'exercice médical **identique sur l'ensemble du territoire national**. Ils constituent aussi le socle d'un futur dispositif d'évaluation des compétences médicales tout au long de la carrière du chirurgien.

L'évaluation des compétences médicales répond à plusieurs impératifs :

<img_0_clip_image001.gif|Left> satisfaire les usagers du système de santé qui demandent une prise en charge de qualité et attendent de leur médecin la plus grande compétence. Ils souhaitent aussi que les pouvoirs publics et les organisations professionnelles assument pleinement leur responsabilité respective dans la vérification et la certification de cette compétence ;

<img_0_clip_image001.gif|Left> mieux définir les rôles de chacun des intervenants face à une prise en charge des patients de plus en plus complexe. Il fallait également que ces rôles soient mieux identifiés et reconnus afin de favoriser le partage des compétences, et prendre en compte non seulement la connaissance du geste technique opératoire mais également tout le savoir faire du chirurgien, afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, avant, pendant et après l'intervention ;

<img_0_clip_image001.gif|Left> rassurer les jeunes médecins qui souhaitent s'engager dans ce métier en étant sûrs que leurs compétences seront reconnues et valorisées au cours de leur vie professionnelle, tout en ayant la possibilité de faire évoluer leur métier ou leur carrière, voire de changer de spécialité ;

<img_0_clip_image001.gif|Left> donner aux professionnels des repères partout où ils exercent, en raison de l'ouverture sur l'Europe et le monde et de la mobilité qu'elle génère, et donner à la France la possibilité de pouvoir s'assurer de la compétence de tout praticien souhaitant exercer sur son territoire.

Définition des compétences

La compétence médicale repose :

Ø D'une part sur les acquisitions théoriques et pratiques qu'il convient de définir à priori pour garantir un exercice médical de qualité et en sécurité.

Ø D'autre part sur des aptitudes et attitudes individuelles à prendre en compte pour assurer un exercice médical compatible avec les attentes relationnelles des patients et la qualité du travail en équipe.

Ø L'évaluation des compétences constitue donc un dispositif essentiel de valorisation et d'évolution professionnelles.

Nul doute que les spécialités chirurgicales, pionnières dans cette démarche, seront suivies rapidement par les autres spécialités médicales, développant ainsi une culture d'évaluation de plus en plus forte dans un secteur où les enjeux de qualité et de sécurité sont essentiels.

L'Académie de Chirurgie

L'Académie Nationale de Chirurgie, la plus ancienne institution chirurgicale française a notamment pour mission de traiter de l'évolution des techniques ayant trait à cette discipline et de juger si les nouvelles techniques proposées représentent bien une avancée pour les usagers du système de santé.

« Constituée de près de 500 membres élus représentant toutes les spécialités chirurgicales, l'Académie espère pouvoir devenir une base de références et développer son influence dans le domaine de l'état des connaissances », explique son secrétaire général, Jean-Louis Ribardière.

L'Académie de Chirurgie - qui a participé activement à l'élaboration des référentiels métiers et compétences - entend aussi demeurer particulièrement attentive à la qualité de la formation des praticiens et à la mise à jour de leur compétence.

<http://www.bium.univ-paris5.fr/acad-chirurgie/>

Evaluation des compétences, le rôle clef des Collèges

La Fédération Nationale des Collèges de Spécialités Chirurgicales regroupe les Collèges de quasiment toutes les spécialités chirurgicales :

- Ø Le Collège Français de Chirurgie Générale, Viscérale et Digestive ;
- Ø Le Collège Français des Chirurgiens Orthopédistes et Traumatologues ;
- Ø Le Collège Français des Urologues ;
- Ø Le Collège Français de Chirurgie Thoracique et Cardio-Vasculaire ;
- Ø Le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français ;
- Ø Le Collège Français de Chirurgie Vasculaire ;
- Ø Le Collège Français de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique ;
- Ø Le Collège Français d'ORL et de Chirurgie de la Cervico-faciale ;
- Ø Le Collège Hospitalo-Universitaire Français de Chirurgie Maxillo-faciale et de Stomatologie ;
- Ø Le Collège National Hospitalo-Universitaire de Chirurgie Pédiatrique ;
- Ø Le Collège des Ophtalmologistes Universitaires de France ;
- Ø Le Collège des Enseignants de Neurochirurgie.

Les Collèges sont constitués par des professionnels élus par leurs pairs représentant les différentes modalités d'exercice (hospitalo-universitaires, hospitaliers, libéraux). Les Collèges fonctionnent jusqu'à ce jour sur la base d'un statut associatif (type loi 1901).

Ils ont une mission acceptée et reconnue de coordination, d'harmonisation et de contrôle de qualité de l'enseignement de la formation initiale et de la formation continue. Ils jouent ce rôle depuis 1970 pour les plus anciens, en excellente harmonie avec les autres institutions (Université et Conseil de l'Ordre). Un certain nombre délivre même un diplôme du Collège souvent très prisé par les plus jeunes.

Comme le souligne le professeur Georges Mantion, Président de la Fédération : « leur légitimité à établir des référentiels en vue de l'évaluation objective des compétences des métiers chirurgicaux est fondée sur leurs connaissances des besoins de la formation initiale et des objectifs évolutifs de la formation continue ».

A ce jour, les 12 Collèges de spécialités chirurgicales ont terminé l'élaboration de leurs référentiels. A la vue des résultats, il ne paraît pas faire de doute que les autres spécialités médicales vont se sentir concernées.

Quels objectifs pour la mission "évaluation des compétences professionnelles des métiers de la santé" ?

Comme le souligne le Pr. Yves Matillon, qui anime la mission évaluation des compétences professionnelles des métiers de la santé, de nombreux enjeux de sécurité et de qualité des soins d'une part et de développements professionnels d'autre part, guident cette démarche d'évaluation des compétences médicales initiée par ce travail précurseur, mené avec les Collèges de spécialités chirurgicales en collaboration avec l'Académie Nationale de Chirurgie.

Rappelons que la lettre de mission du Ministre de la Santé et des Solidarités a mandaté la mission pour l'année 2007 sur les propositions suivantes :

Ø Contribuer, en lien avec les Collèges de chirurgie, à l'élaboration de référentiels métiers et de compétences nécessaires pour garantir la qualité de l'exercice médical ;

Ø Elargir cette démarche modélisée dans un second temps aux spécialités médicales ;

Ø Mettre en lien ces productions avec la maîtrise d'ouvrage que doit assurer le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) dans le cadre de sa mission de « veille à la compétence », telle que décrite dans la loi de mars 2002 ;

Ø Contribuer avec les établissements de santé (publics ou privés) à développer la mise en oeuvre de la régulation de la compétence médicale en poursuivant les travaux déjà menés par le groupe de travail inter-fédérations et en approfondissant les expériences existantes dans les pays étrangers ;

Ø Poursuivre le travail de « recherche et développement » avec les organisations qui ont la responsabilité de cette régulation dans leur pays respectif, et notamment au Royaume-Uni, au Canada, en Hollande, compte tenu de l'actualité de ce sujet dans les différents pays de l'Union européenne.

Pour l'année 2008, la Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Roselyne Bachelot, a

renouvelé la Mission, afin d'élargir son action aux autres spécialités et professions de santé, notamment à la médecine générale et aux chirurgiens dentistes.

Service de presse et communication :

MHC Communication

Marie-Hélène COSTE / Sophie MORELLE

Tél. : 01.49.12.03.40 - Fax : 01.49.12.92.19

MHC@mhccom.eu